GRILLE HONORAIRES TRANSACTIONS ERA PRESQU'ILE

IMMOBILIER DANS l'ANCIEN : HONORAIRES À LA CHARGE DU VENDEUR :

GARAGE	3 600 € TTC (forfait)		
De 0 à 200 000 €	5.5% TTC (minimum 7 000 € TTC)		
De 200 001 à 300 000 €	5.0% TTC		
De 300 001 à 400 000 €	4.8% TTC		
De 400 001 à 500 000 €	4.6% TTC		
De 500 001 à 600 000 €	4.4% TTC		
De 600 001 à 700 000 €	4.2% TTC		
+ de 700 000 €	4.0% TTC		

MANDATS DE RECHERCHE: HONORAIRES À LA CHARGE DE L'ACQUEREUR:

Jusqu'à 700 000 €	3%TTC (minimum 6 000 € TTC)
+ de 700 000 €	2,5% TTC

CESSION DE DROIT AU BAIL : HONORAIRES À LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

- 10% HT de la valeur du Droit au bail.
- ou 30% HT du loyer annuel du bail.
- avec un minimum de 6 000 € H.T.

Carte Professionnelle n° CPI 6901 2019 000 043 077 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Non réception ni détention d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de rémunération ou de commission.

Agence franchisée juridiquement et financièrement indépendante.

Valide à partir du 1er juillet 2022